



Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du mardi 7 juillet 2026

**Vœu relatif à l'accompagnement des victimes de violences
dans le périscolaire parisien**

Considérant les faits graves de violences sur mineurs qui se sont déroulés dans les accueils périscolaires parisiens et notamment dans le 11^{ème} arrondissement ;

Considérant le besoin d'accompagner les enfants victimes et leurs familles ;

Considérant le nouveau plan d'action contre les violences faites aux enfants lancé par la Ville de Paris en avril, qui a notamment permis la mise en place d'une cellule d'écoute et d'accompagnement en partenariat avec l'association OSE ;

Considérant que l'OSE dispose d'une ligne d'écoute que les familles peuvent appeler et que l'association se rend très régulièrement dans des écoles afin d'accompagner les familles ;

Considérant que l'OSE fait aujourd'hui face à de très nombreuses demandes ;

Considérant que malgré les moyens déployés par la ville de Paris, de nombreux enfants victimes et leurs familles rencontrent des difficultés pour une prise en charge globale et sans limite de temps au regard du traumatisme subi ;

Considérant que l'Etat ne met pas en œuvre les moyens nécessaires pour permettre une réelle prise en charge des victimes de violences, notamment en matière d'accompagnement psychologique ;

Considérant que de nombreuses familles d'enfants victimes dans le 11^{ème} arrondissement indiquent aujourd'hui ne pas savoir qui solliciter pour un accompagnement psychologique de leur enfant ;

Considérant que les délais de prise en charge dans les Centres Médico Psycho (CMP) sont d'un an en moyenne à Paris et que de nombreuses familles n'ont pas les moyens financiers d'avoir recours à un psychologue en libéral ;

Considérant qu'un accompagnement, global et sur la durée, de ces enfants et ces familles est indispensable à leur reconstruction ;

Sur proposition de l'exécutif ;

Le Conseil du 11^e arrondissement de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :



mairie Onze
Paris

- interpelle l'Etat afin de renforcer les moyens alloués à l'accompagnement des mineurs victimes de violences et de leurs familles, notamment via une augmentation des financements alloués aux CMP ;
- continue à renforcer la prise en charge des enfants victimes de violences dans le périscolaire et leurs familles, et mobilise des moyens spécifiques sur la durée pour leur accompagnement ;
- renforce l'information et l'orientation des familles sur les différentes possibilités d'accompagnement et de prise en charge de leurs enfants.

* * * * *

Résultat des votes :

Pour : groupe Les Ecologistes, Groupe Socialiste, Groupe Communiste du 11^e, groupe Union de la Droite et du Centre, et groupe Nouveau Paris populaire 11^e

Le vœu est adopté à l'unanimité